Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260929-2026_09_FIN1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 23 septembre 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÜN N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - K SOYEZ donne pouvoir à J COLLEU - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J COLLEU a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 09 – FIN 1

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2

Présentation :

L'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 a fait l'objet d'une délibération le 3 mars dernier. Pour autant, les associations suivantes ont effectué leur demande après le vote des subventions : Armor GR et les mini-loups.
Considérant les demandes énumérées ci-dessus, la commission Finances, réunie le 16 septembre dernier, propose au Conseil municipal l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

TYPE DE SUBVENTION	ASSOCIATIONS	MONTANTS
Subventions aux associations hors commune *(16 €/adh ≤18 ans)*	Association Armor GR	160,00 €
Subvention pour création d'association (300 €)	Association Les mini-loups	300,00 €
TOTAL		**460,00 €**

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

TYPE DE SUBVENTION	ASSOCIATIONS	MONTANTS
Subventions aux associations hors commune *(16 €/adh ≤18 ans)*	Association Armor GR	160,00 €
Subvention pour création d'association (300 €)	Association Les mini-loups	300,00 €
TOTAL		**460,00 €**

La présente dépense sera imputée au compte 65748 du Budget Général 2026.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN CÔTES D'ARMOR